

21 fév 2020 -14:59

## Conseil des ministres du 21 février 2020

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 21 février 2020, sous la présidence de la Première ministre Sophie Wilmès.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

21 fév 2020 -14:59

Appartient à Conseil des ministres du 21 février 2020

## Nomination de membres du conseil d'administration du Bureau de normalisation

Sur proposition de la ministre de l'Economie Nathalie Muylle, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à nommer la présidente et deux membres effectifs du conseil d'administration du Bureau de normalisation.

- Dominique Du Tré est nommée présidente, en remplacement de Georges Klepfisch dont elle achève le mandat
- Vincent Detemmerman est nommé membre effectif, en qualité de représentant des organisations représentatives des entreprises
- Gauthier Michaux est nommé membre effectif, en qualité de représentant des autorités publiques fédérales et régionales

Le projet entre en vigueur au 1er mars 2020. Il est soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal portant démission du président, d'un membre effectif et d'un membre suppléant du conseil d'administration du Bureau de normalisation, et nomination de la présidente et de deux membres effectifs du conseil d'administration du Bureau de normalisation*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nathalie Muylle, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 233 51 11

Miet Deckers  
Porte-parole  
+32 475 76 65 26  
miet.deckers@muylle.fed.be

Didier Deweerdt  
Porte-parole  
+32 473 86 16 36  
didier.deweerdt@muylle.fed.be

21 fév 2020 -14:59

Appartient à Conseil des ministres du 21 février 2020

## Pensions dans le secteur public : intégration de l'assimilation pour la pension du congé pour aidants proches

Sur proposition du ministre des Pensions Daniel Bacquelaine, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui intègre l'assimilation du congé pour les aidants proches pour les fonctionnaires fédéraux statutaires et ceux des entreprises publiques autonomes.

Le projet prévoit la prise en compte du congé pour aidants proches pour la pension des fonctionnaires fédéraux statutaires et ceux des entreprises publiques autonomes, par analogie avec l'assimilation pour la pension des travailleurs salariés.

A cette fin, le congé est ajouté à la liste des congés annexée à la loi du 6 janvier 2014 relative à la sixième réforme de l'Etat concernant les matières visées à l'article 78 de la Constitution.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal complétant la liste annexée à la loi du 6 janvier 2014 relative à la sixième réforme de l'Etat concernant les matières visées à l'article 78 de la Constitution, par les congés accordés dans le cadre du congé pour aidants proches reconnus*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Daniel Bacquelaine, ministre des Pensions  
Egmont 1  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 38 55  
<https://www.bacquelaine.belgium.be>

Koen Peumans  
Porte-parole  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@bacquelaine.fed.be](mailto:koen.peumans@bacquelaine.fed.be)

21 fév 2020 -14:59

Appartient à Conseil des ministres du 21 février 2020

## Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem et du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a approuvé le maintien du déploiement de militaires sur le terrain, dans le cadre du protocole d'accord relatif à l'appui de la Défense au service de police intégré en vue d'assurer des missions de surveillance.

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) a effectué une nouvelle analyse de la menace le 11 février 2020. Le niveau de menace est maintenu au niveau 2. Un certain nombre de cibles potentielles sont en outre maintenues au niveau 3.

L'appui de la Défense est maintenu à un maximum de 550 militaires pour une période d'un mois, du 3 mars au 2 avril 2020. Ce nombre tient par ailleurs compte d'une capacité de réserve susceptible d'être immédiatement déployée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,  
chargé du Commerce extérieur  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts  
Porte-parole  
+32 477 54 75 03  
[erik.eenaerts@ibz.fgov.be](mailto:erik.eenaerts@ibz.fgov.be)

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la  
Défense  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin  
Porte-parole (Affaires étrangères)  
+32 473 88 88 39  
[nicolas.roisin@goffin.fed.be](mailto:nicolas.roisin@goffin.fed.be)

Christine Calmeau  
Porte-parole (Défense)  
+32 477 88 01 60  
[christine.calmeau@goffin.fed.be](mailto:christine.calmeau@goffin.fed.be)

21 fév 2020 -14:59

Appartient à Conseil des ministres du 21 février 2020

## Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de marchés publics, contrats, subsides, subventions ou autres dépenses soumises à la prudence budgétaire et concernant les domaines suivants :

- SPF Chancellerie du Premier Ministre
- Finances
- Asile et Migration

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des  
Institutions culturelles fédérales  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://premier.be>

Steve Detry  
Porte-parole (FR)  
+32 473 56 77 04  
[steve.detry@premier.fed.be](mailto:steve.detry@premier.fed.be)

Elke Pattyn  
Porte-parole (NL)  
+32 479 33 51 48  
[elke.pattyn@premier.fed.be](mailto:elke.pattyn@premier.fed.be)

21 fév 2020 -14:59

Appartient à Conseil des ministres du 21 février 2020

## Extension du remboursement pour les contraceptifs et la pilule du lendemain

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à étendre les remboursements prévus pour les contraceptifs et la pilule du lendemain.

Le projet introduit deux changements dans l'arrêté royal du 16 septembre 2013, à savoir :

- le relèvement de l'âge maximum pour bénéficier de l'intervention "contraception jeunes" de 20 à 24 ans
- la suppression de toute limite d'âge en ce qui concerne l'intervention pour les contraceptifs d'urgence

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal fixant la date d'entrée en vigueur de la loi du 22 avril 2019 modifiant l'arrêté royal du 16 septembre 2013 fixant une intervention spécifique dans le coût des contraceptifs pour les femmes, n'ayant pas atteint l'âge de 21 ans*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 528 69 00  
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo  
Porte-parole (FR)  
+32 475 77 84 03  
[audrey.dorigo@minsoc.fed.be](mailto:audrey.dorigo@minsoc.fed.be)

Jelle Boone  
Porte-parole (NL)  
+ 32 499 14 26 99  
[jelle.boone@minsoc.fed.be](mailto:jelle.boone@minsoc.fed.be)